

<http://ec-athee-sur-cher.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article182>



Loi EGALIM

- Archives - Année scolaire 2019-2020 - Périscolaire - Menus de cantine -



Date de mise en ligne : mercredi 13 novembre 2019

Copyright © Ecole Germaine Renaud ATHEE-SUR-CHER - Tous droits

réservés

Chers Parents,

Suite à l'entrée en vigueur de la loi EGALIM, l'association de la cantine d'Athée sur Cher a mis en place depuis le début du mois de novembre un repas végétarien par semaine.

Vous pouvez consulter le menu mensuel et y trouver le jour où est servi ce repas sans viande ni poisson.

Sont également annotés dans le menu mensuel tous les plats préparés en cuisine, les produits locaux ainsi que les produits bios distribués à vos enfants.

Les menus sont consultables sur le panneau d'affichage de la cantine, au bureau et sur le blog de la cantine dont voici

l'adresse : <http://cantinescolaireatheesurcher.wordpress.com/>

La loi EGALIM, qu'est ce que c'est ?

Cette loi vise à rétablir l'équilibre des relations commerciales producteurs-grande distribution et rendre accessible une alimentation saine et durable pour tous les consommateurs.

À partir du 1er novembre 2019, les cantines scolaires devront proposer un menu végétarien ou végétalien au moins une fois par semaine.

Bien qu'il s'agisse d'une expérimentation de deux ans, cette loi est applicable à l'ensemble des cantines scolaires.

C'est dans ce cadre que nous proposons depuis le 4 novembre 2019, un menu sans viande ni poisson. Si vous avez des idées de menu végétarien ou végétalien, n'hésitez pas à vous manifester !

**Venez nous rejoindre
et participer à l'association de cantine.**

Vous trouverez prochainement dans vos boîtes mails la convocation pour l'assemblée générale.

A
bientôt

Les
membres de l'Association de Cantine